

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020**

DELIBERATION N°2020-40

OBJET : Organisation des votes relatifs aux désignations d'administrateurs dans les instances du CDG31

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. FONTES représenté par Mme GALY.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

M. CADAS représenté par Mme GOUSMAR.

Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. CALAS.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. SAVIGNY représenté par M. PASQUET.

M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

M. PARRE, Mme RIEU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Mme DOSTE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mmes FLOUREUSSES, VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle que les modalités de vote lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination relèvent d'un vote à bulletins secrets, conformément aux dispositions de l'article 25 Alinéa 2 du décret n°85-643 en date du 26 juin 1985.

La Présidente propose donc pour les nominations à réaliser au cours de la présente séance, et dans le contexte actuel de crise sanitaire, de voter par boîtiers de vote interactifs, à l'aide d'équipements mis à disposition par la société ANGAGE (75.017 Paris). Cela permettra d'éviter toute manipulation de papier entre plusieurs individus dans un laps de temps très court.

Elle précise que cette modalité correspond en tous points aux caractéristiques relatives au vote par bulletins secrets : unicité du vote, secret du vote, possibilité de voter blanc et possibilité de s'abstenir.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De procéder aux différents votes ayant trait à des nominations, lors de la présente séance, par boîtiers interactifs mis à disposition par la société ANGAGE (75.017 Paris).

Fait à Labège,

Le 13 novembre 2020

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ